

**FAITS MARQUANTS DE LIMA:****MERCREDI 3 DÉCEMBRE 2014**

Mercredi 3 décembre, la CdP 20 et la CMP 10 se sont réunies à nouveau le matin en séance plénière pour commencer à aborder les éléments de l'ordre du jour. Le Groupe de contact de l'ADP sur le point 3 a examiné les éléments relatifs à l'adaptation et au financement dans des sessions parallèles, et l'atténuation une fois les travaux sur l'adaptation conclus.

Dans l'après-midi, le groupe de contact de l'ADP a examiné le projet texte de décision sur la poursuite des travaux de la Plate-forme de Durban pour une action renforcée. Un groupe de contact conjoint des CdP/CMP a également été convoqué sur les questions liées au Mécanisme de développement propre (MDP). Des consultations informelles se sont tenues tout au long de la journée dans le cadre du SBI et du SBSTA.

PLÉNIÈRE DE LA CDP

ORGANISATION DES TRAVAUX: Dates et lieux des futures sessions: Victor Muñoz (Pérou) consultera les Parties au sujet des dates et des lieux des CdP 22/CMP 12, qui se tiendront en Afrique, et des CdP 23/CMP 13, qui se tiendront dans la région Asie-Pacifique.

MISE AU POINT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES ET MISE EN PLACE DU MÉCANISME TECHNOLOGIQUE: Relations entre le Mécanisme technologique et le mécanisme financier de la Convention:

Des consultations informelles seront facilitées par Carlos Fuller (Belize) et Elfriede More (Autriche).

QUESTIONS RELATIVES AU FINANCEMENT: Le Président de la CdP 20 Pulgar-Vidal a présenté ce point, en invitant les Parties à aborder les sous-points sur le financement à long terme de l'action climatique, les rapports du Comité permanent du financement (CPF), du FVC et du FEM, et la cinquième revue du mécanisme financier.

Un groupe de contact sur le financement à long terme de l'action climatique et le rapport du CPF sera co-présidé par Tosi Mpanu Mpanu (République démocratique du Congo) et Dany Drouin (Canada).

Un groupe de contact sur les rapports du FVC et du FEM, et sur la cinquième revue du mécanisme financier sera co-présidé par Ayman Shasly (Arabie Saoudite) et Stefan Schwager (Suisse).

Concernant le FVC, la ZAMBIE a demandé une accélération des modalités d'accès direct au décaissement des fonds et d'accréditation et du soutien aux entités nationales.

Climate Justice Now! (CJN!), s'exprimant au nom des ONGE, a plaidé pour que les besoins des pays en développement soient abordés de façon à ce que les économies puissent passer de « brunes à vertes ».

Les ONG DU MONDE DES AFFAIRES ET DE L'INDUSTRIE (BINGO) ont souligné l'importance d'établir des MRV crédibles et transparentes et d'éviter le double comptage.

L'URUGUAY a déclaré que l'Institut interaméricain de recherche sur le changement mondial est prêt à coopérer avec la CCNUCC.

L'Égypte, au nom du GROUPE AFRICAÏN, a déclaré que le financement à long terme de l'action climatique ne doit pas être limité à 100 milliards USD par an et a appelé à discuter d'une approche stratégique pour le financement, incluant la prise en considération des sources, de la prévisibilité, de l'adéquation et de la stabilité, et des moyens de fournir des financements à une échelle permettant de maintenir l'élévation de la température en dessous de 2 °C.

Le PANAMA a suggéré de tirer parti du Fonds pour l'adaptation.

Financement à long terme de l'action climatique: Le Président de la CdP 20 Pulgar-Vidal a invité les Parties à examiner le résumé de l'atelier en session sur le financement à long terme de l'action climatique tenu en 2014 (FCCC/CP/2014/3) et à formuler des conseils sur l'organisation des prochains ateliers.

Rapport du CPF: Les Co-Présidents du CPF, Stefan Schwager (Suisse) et Diann Black-Layne (Antigua-et-Barbuda), ont présenté le rapport (FCCC/CP/2014/5 et Add.1).

Rapport du FVC à la CdP et directives à l'intention du FVC: Le Co-Président du Conseil du FVC, Ayman Shasly (Arabie Saoudite) a présenté le rapport (FCCC/CP/2014/8).

Rapport du FEM à la CdP et directives à l'intention du FEM: Chizuru Aoki, du FEM, a présenté le rapport (FCCC/CP/2014/2 et Add.1).

Cinquième examen du mécanisme financier: Le Président de la CdP 20 Pulgar-Vidal a présenté ce point (FCCC/CP/2014/5 et FCCC/CP/2013/INF.1).

EXAMEN DES PROPOSITIONS PRÉSENTÉES PAR LES PARTIES AU TITRE DE L'ARTICLE 17 DE LA CONVENTION: Ce point (FCCC/CP/2009/3-7 et FCCC/CP/2010/3) sera abordé au cours de la plénière de clôture.

EXAMEN DES PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS À LA CONVENTION PRÉSENTÉES PAR LES PARTIES AU TITRE DE SON ARTICLE 15: Proposition de la Fédération de Russie: Des consultations informelles seront facilitées par Antonio García (Pérou) et Augusto Cabrera Rebaza (Pérou).

Proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique: Des consultations informelles seront menées par Antonio García (Pérou) et Augusto Cabrera Rebaza (Pérou).

QUESTIONS ADMINISTRATIVES, FINANCIÈRES ET INSTITUTIONNELLES: Prise de décision dans le cadre du processus découlant de la CCNUCC: Le Président du SBI, Tomasz Chruszczow (Pologne), a rendu compte des



consultations sur cette question lors de la SBI 40, affirmant que les consultations étaient importantes pour construire la confiance. Il a indiqué qu'il n'y avait pas de convergence de vues sur la nécessité d'un résultat formel.

Le Président de la CdP 20 Pulgar-Vidal a proposé d'établir un groupe de contact. L'ARABIE SAOUDITE, l'UE, l'INDE, l'IRAQ et la CHINE, contrée par la FÉDÉRATION DE RUSSIE, ont préféré des consultations informelles. La FÉDÉRATION DE RUSSIE a présenté un projet de décision (FCCC/CP/2014/CRP.1), en notant la conjoncture critique des négociations en vue de la réunion de Paris. Les Parties intéressées discuteront de façon informelle sur la façon d'aller de l'avant.

QUESTIONS DIVERSES: Éducation et sensibilisation: La Pologne a décrit l'initiative conjointe polonaise-péruvienne visant une Déclaration ministérielle sur l'éducation et la sensibilisation à la CdP 20. La déléguée a demandé l'inscription de la question à l'ordre du jour dans le cadre des questions diverses.

Le MEXIQUE, l'UE et la RÉPUBLIQUE DOMINICAINE ont salué l'initiative. Le Président de la CdP 20 Pulgar-Vidal conduira des consultations sur cette question.

PLÉNIÈRE DE LA CMP

QUESTIONS RELATIVES AU MÉCANISME DE DÉVELOPPEMENT PROPRE (MDP): Le Président de la CMP 10 Pulgar-Vidal a présenté ce point (FCCC/KP/CMP/2014/5). Le Président du Conseil exécutif du MDP (CE) Hugh Sealy (Barbade) a appelé les Parties à renouveler leur engagement au MDP en reconnaissant ses forces en matière de financement axé sur les résultats.

La ZAMBIE a proposé de poursuivre les réformes des opérations du MDP pour atteindre les résultats souhaités en abordant la transparence, la responsabilisation et des processus simplifiés d'approbation des projets. La BANQUE MONDIALE a déclaré que le MDP canalise de façon efficace les financements relatifs au climat axés sur les résultats et a appelé les Parties à utiliser le MDP dans un futur proche pour aider à maintenir le mécanisme. Le SÉNÉGAL a indiqué que la réforme du MDP est cruciale pour les pays en développement, particulièrement en Afrique, en notant que jusqu'à présent, ces pays ont très peu bénéficié du mécanisme.

Jeffery Spooner (Jamaïque) et Marko Berglund (Finlande) co-présideront un groupe de contact sur ce point.

QUESTIONS RELATIVES À L'APPLICATION CONJOINTE (AC): Le Président de la CMP 10 Pulgar-Vidal a présenté ce point (FCCC/KP/CMP/2014/4).

Le Président du comité de supervision de l'AC Piotr Dombrowski (Pologne) a déclaré que les activités relevant de l'AC ont subi une forte baisse, en notant que les mécanismes comme l'AC seront essentiels à la réalisation de mesures d'atténuation plus ambitieuses. Il a instamment prié les Parties de prendre des décisions à Lima pour sauvegarder l'AC.

Yaw Osafo (Ghana) et Dimitar Nikov (France) co-présideront un groupe de contact sur ce point.

RAPPORT DU COMITÉ DE CONTRÔLE DU RESPECT DES DISPOSITIONS: La Présidente du Comité de contrôles du respect des dispositions, Rueanna Haynes (Trinité-et-Tobago), a présenté une mise à jour des activités intersessions du Comité, et la CMP a pris note du rapport (FCCC/KP/CMP/2014/2).

FONDS POUR L'ADAPTATION: Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation (CFA): Le Président de la CMP 10 Pulgar-Vidal a présenté ce point (FCCC/KP/CMP/2014/6).

Le Président du CFA, Mamadou Honadia (Burkina Faso), a présenté les activités du Fonds pour l'adaptation, demandant que les Parties donnent des conseils sur les options permettant de mobiliser des financements adéquats, prévisibles et durables pour le Fonds.

La ZAMBIE a noté que de nombreux pays ont entamé le processus d'accréditation des entités nationales et a appelé à un examen des exigences pour les rendre plus simples, tout en les maintenant robustes. L'URUGUAY a souligné que c'est le seul fonds efficace pour financer l'adaptation et qu'il ne devrait pas être supplanté par de nouveaux mécanismes.

Suzanty Sitorus (Indonésie) et Ana Fornells de Frutos (Espagne) co-présideront un groupe de contact sur ce point.

QUESTIONS D'ORGANISATION: État de ratification de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto: La Secrétaire de la CCNUCC, Christiana Figueres, a noté que l'Amendement de Doha n'a reçu que 19 instruments d'acceptation, en indiquant qu'il nécessite plus de 125 ratifications pour entrer en vigueur. Elle a appelé les responsables de la ratification de l'Amendement à accélérer le processus afin que le seul instrument juridiquement contraignant au titre de la CCNUCC puisse se maintenir.

Le GUYANA et PALAU ont annoncé qu'ils ont ratifié l'Amendement de Doha et qu'ils présenteront leurs instruments d'acceptation sous peu.

La Bolivie, s'exprimant au nom du G-77/CHINE, a déclaré que le groupe s'attend à ce que les Parties visées à l'Annexe B reconsidèrent leurs engagements, en s'efforçant de les augmenter en vue de l'élimination de l'écart des mesures d'atténuation pré-2020.

Le Président de la CMP 10 Pulgar-Vidal mènera des consultations informelles.

RAPPORT SUR LA TABLE RONDE MINISTÉRIELLE DE HAUT NIVEAU SUR LE RENFORCEMENT DU NIVEAU D'AMBIITION DES ENGAGEMENTS AU TITRE DU PROTOCOLE DE KYOTO: Le Président de la CMP 10 Pulgar-Vidal a présenté ce point (FCCC/KP/CMP/2014/3).

La Bolivie, s'exprimant au nom du G-77/CHINE, rejointe par la CHINE, CUBA, l'AFRIQUE DU SUD, l'ÉGYPTE, l'INDE, l'IRAK et l'ARABIE SAOUDITE, a proposé qu'un groupe de contact examine la façon d'assurer le suivi de la table ronde de haut niveau qui a eu lieu à la 40e session des organes subsidiaires.

La CHINE a rappelé qu'aucun engagement pour rehausser le niveau d'ambition n'a été pris à la table ronde, en soulignant qu'un niveau d'ambition accru est essentiel pour établir la confiance.

L'AUSTRALIE, la NOUVELLE-ZÉLANDE et l'UE ont déclaré qu'elles ne sont pas prêtes à accepter un groupe de contact pour le moment.

L'UE a déclaré qu'elle achèvera la ratification de l'Amendement de Doha dès que possible en 2015.

Climate Action Network a souligné, au nom des ONGE, l'importance du Protocole de Kyoto en tant qu'instrument fondé sur des règles, en signalant qu'il ne devrait y avoir aucun retour en arrière sur les engagements. CJN !, s'exprimant au nom des ONGE, a déploré que l'UE n'ait pas encore ratifié l'Amendement de Doha.

Le Président de la CMP 10 Pulgar-Vidal conduira des consultations informelles sur la façon de procéder.

GROUPES DE CONTACT

CDP/CMP: Questions relatives au MDP: Au cours de la réunion du groupe de contact co-présidé par Marko Berglund (Finlande) et Jeffery Spooner (Jamaïque), les délégués ont souligné, entre autres: des encouragements plus généralisés aux Parties et aux parties prenantes à utiliser le MDP; une analyse du MDP comme un outil d'atténuation utile; la poursuite du MDP au-delà de 2020; des critères normalisés d'enregistrement; et l'amélioration du MDP pour permettre l'annulation volontaire.

Les ONGE ont instamment prié les Parties de tenir compte du fait que les projets financés par le MDP ne respectent toujours pas pleinement les droits de l'homme. Les BINGO ont notamment plaidé pour des progrès sur l'examen des modalités et des procédures, le développement continu des niveaux de référence normalisés, et un processus d'accréditation simplifiée. Les Co-Présidents élaboreront un projet de décision.

ARTICLE 3 de l'ADP: Financement: Les délégués ont poursuivi leurs efforts de clarification et ont échangé des points de vue sur la section du document informel portant sur le financement (ADP.2014.11.NonPaper), à laquelle le NICARAGUA, suivi par de nombreux pays en développement, s'est opposé, la jugeant « très loin de la Convention et des décisions antérieures ». L'INDONÉSIE a souligné la nécessité de

veiller au respect des principes de la Convention dans l'ensemble de l'accord, y compris les deux sections sur le financement, et la coopération et le soutien pour la mise en œuvre.

Le Malawi, s'exprimant au nom des PMA, a déploré que le libellé portant sur « encourager l'envoi de signaux politiques encourageants par les gouvernements » ne traite pas de la fourniture du financement de l'action climatique. La NOUVELLE-ZÉLANDE a décrit les « bonnes » politiques et les environnements favorables comme des conditions préalables à la circulation plus efficace des financements relatifs au climat. La NORVÈGE, la SUISSE, le CANADA et les ÉTATS-UNIS ont suggéré de mettre en exergue une variété de sources.

Les points de vue ont divergé sur la différenciation, le JAPON préconisant d'encourager « toutes les Parties en mesure de le faire » d'assurer le financement. L'INDE et la CHINE s'y sont opposées, demandant plutôt une référence aux pays développés et à ceux qui sont visés à l'Annexe II de la Convention seulement.

La Bolivie, s'exprimant au nom du G-77/CHINE, a souligné les lacunes dans la mise en œuvre des obligations découlant de la Convention et a également appelé au renforcement du soutien. La COLOMBIE a souligné la référence au leadership des pays développés dans le cadre de la Convention, le BRÉSIL soulignant la confusion dans le texte entre la mobilisation du financement et le soutien aux pays en développement.

La CHINE et l'INDE ont appelé à la suppression du libellé suggérant que « les Parties mobilisent et fournissent des ressources financières d'une manière qui permette de s'adapter dynamiquement à l'évolution des réalités et aux développements et besoins futurs ».

L'UE a précisé que « l'évolution des responsabilités et capacités » inclue la croissance des niveaux de prospérité et l'augmentation des émissions de GES des pays en développement, en notant que certains sont actuellement plus prospères que certains États membres de l'UE.

La RÉPUBLIQUE DE CORÉE a souligné l'importance des directives opérationnelles, incluant: une approche équilibrée concernant le financement, traitant l'adaptation et l'atténuation sur un pied d'égalité; une approche pratique pour mobiliser des fonds provenant des secteurs public et privé; et la création de synergies entre les différentes institutions financières.

L'ÉGYPTE, suivie par le PARAGUAY, a souligné que le financement adéquat et prévisible devrait provenir essentiellement de sources publiques. L'ALGÉRIE a suggéré que le « financement adéquat et prévisible pour l'adaptation » soit également « supplémentaire ». L'UE et le JAPON, contrés par l'EQUATEUR, ont estimé problématique le fait de préciser un financement comme étant « adéquat et prévisible ».

L'ÉGYPTE a demandé des précisions sur l'échelle du financement et a soutenu des objectifs quantifiés concernant le financement pour en assurer la prévisibilité. La NORVÈGE, l'UE et le JAPON se sont opposés à un processus ex ante d'engagement à fournir un soutien quantifié proportionnel à l'effort reflété dans les objectifs d'adaptation et d'atténuation, l'UE signalant que ceci constitue « une limite infranchissable ». La COLOMBIE a souligné la nécessité d'inclure la prévisibilité dans le nouvel accord.

Le JAPON a proposé la suppression du libellé suggérant que la mobilisation des financements soit « régulièrement intensifiée ». L'UE a préféré régulièrement « mise à jour » à « intensifiée ».

L'AFRIQUE DU SUD a proposé de déterminer: la façon d'ancrer le mécanisme de financement existant et le système de MRV dans le nouvel accord; l'ampleur des ressources nécessaires pour maintenir l'élévation de température en dessous de « notre objectif »; qui contribue et de quelle façon; et les sources de financement.

La CHINE a appelé à reconnaître que la coopération Sud-Sud n'est pas un engagement des Parties et, avec l'INDE et l'ALGÉRIE, a suggéré que la mobilisation et la fourniture de financements soient améliorées non pas « en coordination avec », mais plutôt de façon « supplémentaire à » l'aide publique au développement.

Le Panama, s'exprimant au nom de la CPFO, a appelé à inclure une référence à la foresterie et au Cadre de Varsovie pour la REDD+.

Adaptation: Au cours de la séance du matin sur l'adaptation, les Parties ont continué d'échanger leurs points de vue sur le document informel actualisé sur les éléments de l'accord (ADP.2014.11.NonPaper).

Concernant les aspects mondiaux et à long terme de l'adaptation, l'Australie et la NOUVELLE-ZÉLANDE n'ont pas appuyé l'établissement de liens entre le niveau d'ambition des efforts d'atténuation, les besoins en matière d'adaptation, l'objectif global de température et le financement, la NOUVELLE-ZÉLANDE s'opposant à un objectif mondial sur l'adaptation. Tuvalu, au nom des PMA, a soutenu un objectif à long terme, en notant que les mesures d'adaptation dépendent de l'atténuation et de la limite de la température mondiale.

L'Arabie Saoudite, s'exprimant au nom des LMDC, et l'Argentine ont souligné la nécessité de lier l'adaptation aux MME. Le Ghana a déclaré, au nom du GROUPE AFRICAÏN, que l'objectif relatif à l'adaptation devrait inclure des dimensions tant quantitatives et qualitatives. L'Iran a demandé une référence au transfert de technologies. Les États-Unis ont précisé que « les engagements individuels universels » impliquent que chaque Partie adoptera des mesures d'adaptation améliorées dans le cadre des processus de planification nationale.

Concernant les engagements et les contributions, les PMA ont exprimé des doutes au sujet des « engagements » ou des « contributions ». Les LMDC ont favorisé les termes « engagements » et « actions » et, avec l'AFRIQUE DU SUD et d'autres pays, ont souligné le besoin de différenciation. L'Australie et la NOUVELLE-ZÉLANDE se sont opposées à une approche « à deux voies ».

L'INDE a souligné que la détermination des contributions devrait être menée par les pays. Nauru, nom de l'AOSIS, a appuyé une référence aux communications nationales et aux rapports de mise à jour biennaux pour communiquer les engagements, en soulignant la nécessité de s'appuyer sur les modalités de communication existantes. Le Chili, s'exprimant au nom de l'AILAC, a préféré les véhicules de communication existants qui n'imposent de fardeau à aucun pays et facilitent la coopération Sud-Sud et Nord-Sud.

Concernant le suivi et l'évaluation, les PMA ont favorisé un mécanisme de MRV pour assurer un niveau de soutien proportionnel aux besoins en matière d'adaptation. Les LMDC et l'AFRIQUE DU SUD ont mis en garde contre l'imposition de fardeaux supplémentaires aux pays en développement.

Au sujet du partage de l'information, des connaissances et des enseignements reçus, la CHINE et l'IRAN ont souligné le manque de connaissances sur la mise en œuvre de l'adaptation.

Concernant les arrangements institutionnels, les PMA ont proposé d'établir: un centre d'échange pour aider ceux qui n'ont pas accès aux meilleures technologies en matière d'adaptation; une liste d'experts internationaux sur l'adaptation; et, avec le TIMOR-LESTE, des centres régionaux d'adaptation.

Au sujet des pertes et préjudices, l'AOSIS, les PMA, l'AILAC, le GROUPE AFRICAÏN et d'autres, contrés par l'Australie, ont souligné qu'ils devraient constituer un élément autonome dans le nouvel accord. La NOUVELLE-ZÉLANDE s'est opposée à toute réinterprétation de la décision de Varsovie relative aux pertes et préjudices.

Les PMA ont proposé une unité de coordination des déplacements découlant des effets des changements climatiques, et un mécanisme pour aborder les événements à évolution lente, y compris un régime d'indemnisation. Les LMDC ont déclaré que dans l'attente des résultats du Comité exécutif, les discussions sur les pertes et préjudices sont prématurées.

Des consultations informelles ont eu lieu dans l'après-midi.

Atténuation: Dans un groupe de contact de l'ADP réuni le matin, présidé par le Co-Président de l'ADP, Kishan Kumarsingh, les Parties ont échangé des points de vue et des

propositions, et ont demandé des éclaircissements concernant la section du document informel portant sur l'atténuation (ADP.2014.11.NonPaper).

Le Kenya, s'exprimant au nom du GROUPE AFRICAÏN, a déploré le manque général de référence à l'équité, aux RCMD, aux obligations des pays développés en matière d'efforts d'atténuation, et aux priorités nationales et régionales spécifiques au développement.

Concernant les aspects mondiaux et à long terme, Nauru, s'exprimant au nom de l'AOSIS, a suggéré un examen régulier des éléments dans la section sur le fondement scientifique et, avec la CHINE, une référence aux objectifs de 1,5 °C et 2 °C. L'ARABIE SAOUDITE a suggéré d'utiliser une formulation convenue, par exemple à Cancún, et l'inclusion de références, entre autres, au développement durable et à la vulnérabilité des pays en développement. La CHINE a appelé à refléter les liens entre les aspects collectifs des efforts d'atténuation, de l'adaptation et des MMÉ.

Au sujet des contributions ou engagements en matière d'atténuation, l'ARABIE SAOUDITE a déclaré que le titre de la sous-section devrait inclure « actions ». La CHINE a suggéré de structurer la sous-section afin de différencier les mesures d'atténuation renforcées adoptées par les pays développés de celles adoptées par les pays en développement. Le Chili, s'exprimant au nom de l'AILAC, a notamment soutenu le principe de « non-retour en arrière ».

La NORVÈGE a déclaré que les éléments relatifs à la comptabilisation et à la périodicité devraient faire partie de la section sur l'atténuation. Les Parties ont également débattu, entre autres: des références aux « grandes économies » et aux « pays en mesure de le faire »; de la différenciation concentrique; de la question de savoir si le texte vise à élargir la portée des engagements et/ou contributions des pays en développement; et des modalités entourant les mesures de riposte.

Poursuite des travaux de la plate-forme de Durban pour une action renforcée: Dans l'après-midi, le groupe de contact de l'ADP a continué d'échanger des points de vue et des suggestions sur le projet de décision (ADP.2014.12.DraftText), et a débattu de la question de savoir s'il est temps d'entamer des négociations avec texte à l'écran.

Concernant l'achèvement des travaux de l'ADP, l'INDE a suggéré de supprimer « le plus tôt possible ». Le BRÉSIL a proposé l'ajout d'une référence aux projets de décisions connexes adoptées après la CdP 21. Le KENYA s'est opposé à tout libellé portant sur les décisions connexes à ce stade.

L'Australie a proposé la suppression du libellé relatif à l'atteinte de la parité politique entre l'atténuation et l'adaptation. L'INDE a plutôt suggéré une référence à « la parité juridique complète ». Le BRÉSIL a suggéré « la parité au niveau des dispositions opérationnelles concernant l'atténuation, l'adaptation et les MMÉ ».

Tout en soulignant que l'adaptation et l'atténuation devraient recevoir un traitement égal et des ressources équivalentes, l'INDONÉSIE a appelé à une compréhension commune de « la parité politique ». Déclarant que la « parité » est vague, les ÉTATS-UNIS ont proposé de « souligner l'importance de l'adaptation ».

Concernant le libellé sur la démonstration de la mise en œuvre des mesures et des engagements existants, l'Australie a suggéré qu'il devrait être abordé dans le texte du préambule. Le BRÉSIL a proposé d'ajouter des références à l'Amendement de Doha et les ÉTATS-UNIS à l'objectif annuel de 100 milliards USD.

La NORVÈGE a déclaré que les paragraphes faisant référence à la parité politique entre l'atténuation et l'adaptation, et la mise en œuvre des actions et des engagements existants ne sont pas nécessaires dans la décision.

La CHINE a proposé un libellé sur, entre autres, la détermination d'atteindre un traitement équilibré et global des éléments relatifs à l'atténuation, à l'adaptation, aux MMÉ, et à la transparence de l'action et du soutien dans le texte de négociation de l'accord de 2015. Le délégué a appelé à souligner que la mise en œuvre intégrale et efficace des engagements existants et des mesures actuelles au titre de la Convention, de son Protocole de Kyoto et du résultat convenu au titre du PAB, en particulier pour les pays développés Parties, est essentielle à l'adoption de l'accord de 2015.

Se référant à une suggestion du Soudan, au nom du Groupe africain, la SUISSE a fait part d'une réticence à déterminer la structure précise du nouvel accord à ce stade.

Les ÉTATS-UNIS se sont dits ouverts à établir la liste des domaines thématiques identifiés dans la Décision 1/CP.17 (établissant l'ADP), se référant à ceux-ci comme « aux aspects des travaux », si ceci contribue à garantir qu'ils seront abordés dans l'accord de 2015.

Répondant à une demande de la Fédération de Russie pour ajouter une référence à l'Article 17 de la Convention (protocoles), les ÉTATS-UNIS ont noté qu'il ne s'applique qu'aux protocoles, alors que la Plate-forme de Durban permet plusieurs possibilités concernant l'instrument en cours de préparation.

Lors d'une motion d'ordre, plusieurs Parties, y compris l'AFRIQUE DU SUD, l'ÉGYPTE, le NIGERIA, CUBA et la CHINE, ont appelé à l'affichage du texte sur l'écran, et à y faire figurer les propositions concrètes des Parties dans le but, entre autres, de permettre de comprendre les propositions des Parties et de permettre aux pays en développement de participer sur un pied d'égalité. Les ÉTATS-UNIS ont préféré continuer avec une lecture plus générale du texte pour identifier « les grandes questions des négociations ». TUVALU a suggéré, et les Parties ont accepté, d'établir un groupe des Amis du Président pour parvenir à un accord sur la voie à suivre. Le groupe s'est réuni dans la soirée.

DANS LES COULOIRS

Mercredi, les délégués sont passés à un mode de travail « pragmatique » tant lors des séances du groupe de contact de l'ADP sur les différents éléments du futur accord, que lors des nombreuses réunions dans le cadre du SBI et du SBSTA. De nombreux délégués ont continué à noter le « nouveau » modèle de groupe de contact et de la gestion des consultations informelles, les Présidents terminant dans les temps et envoyant les Parties en consultation entre elles.

Cet optimisme a toutefois été éclipsé par un manque de confiance mutuelle entre les Parties. Avec des positions et des points de discorde en suspens apparaissant clairement sur de nombreuses questions, un sentiment de frustration a grandi dans les couloirs alors que de nombreux délégués exprimaient des préoccupations concernant la lenteur des progrès dans le cadre de l'ADP.

Dans le groupe sur le financement, les Parties qui considéraient les adjectifs « adéquat » et « prévisible » comme problématique ont été mises au défi d'expliquer « comment un financement insuffisant et imprévisible pourrait renforcer l'action climatique ». Un délégué chevronné a exprimé un point de vue partagé par beaucoup: « nous savons où nous en sommes; il est grand temps d'aller au-delà du mode de négociation axé sur la justification des positions et de construire des ponts ».

Lors de la séance de l'après-midi de l'ADP, la résistance de certaines Parties à travailler avec le texte du projet de décision à l'écran a été contrecarrée par une proposition de poursuivre les négociations informelles en espagnol. Un délégué s'est plaint que, « les Parties doivent tisser des liens de confiance, non seulement pour parvenir à la décision mandatée sur les CPDN à Lima, mais aussi pour réaliser des progrès en direction de Paris ».